



Information sur l'harmonisation Risys/Ricoh au 11 mars 2013

Les premiers éléments déjà collectés suite à notre enquête faite auprès des salariés Risys nous ont permis de faire connaître clairement votre point de vue au sujet des tickets restaurant entre autres. Nous profitons de cette communication pour vous remercier de votre aide et de votre implication qui nous a permis d'être véritablement votre porte-parole.

Toutes les propositions qui suivent sont liées à la signature de l'avenant sur l'accord 35h. C'est-à-dire, un avenant spécifique pour les opérateurs sites qui ne disposent et ne disposeront pas des horaires Ricoh avec RTT. **Si cet avenant à l'accord des 35 heures Ricoh n'était pas signé par les syndicats, toutes ces propositions n'auraient plus lieu d'être et des tickets restaurant seraient délivrés d'office au 1er avril 2013.**

La Cgt considère que ce mode de négociation est parfaitement déloyal.

Lors de la dernière réunion, nous avons réclamé que l'intégralité de votre prime variable de 1829,40Euros/an soit intégrée dans votre salaire fixe et nous demandons en plus une partie variable de 700 Euros/an à l'égal des Techniciens Ricoh.

La Direction propose de limiter cette intégration à 929,40 Euros et de laisser 800 Euros de variable, cette mesure concernant tous les opérateurs (gestion pls, traitement documents, dessinateur, Tech système réseau etc) **soit 153** salariés concernés. La partie fixe du salaire se verra augmentée d'environ 60 Euro bruts par mois. En revanche, votre partie variable baissera d'autant en cas de réalisation à 100%. Donc une sécurisation d'une partie variable mais pas de réelle dépense supplémentaire pour la Direction. La CGT a réclamé une prime d'habillement à l'égal des autres Techniciens Ricoh. Cette demande est refusée par la direction. Elle prétexte qu'elle ne demande qu'une « tenue correcte exigée » aux opérateurs ex Rysis au contraire des Ricoh qui doivent se soumettre au port de la cravate. Nous avons donc réclamé une prime de salissure, cette proposition a également été refusée. La Direction veut bien étudier une tenue style blouse, voire chemise ou polos avec logo Ricoh....Nous ne pensons pas que ce soit en phase avec l'image que Ricoh doit transmettre !

Pour notre demande d'utilisation du véhicule de service pour les multi-sites, la Direction accepte à la condition de prévenir le Responsable N+1.

Elle propose de réduire les lignes d'objectifs à 3 au lieu de 5 mais reste fermée à notre demande d'enlever l'objectif pour les opérateurs sur la rentabilité du site. Pour votre information, la CGT a fortement dénoncé ce dernier, car ce genre d'objectif est en principe dédié à l'encadrement. En effet, comment est-il possible pour un salarié mensuel d'avoir la main sur des décisions ayant un impact sur la rentabilité alors qu'il ne doit que répondre aux ordres transmis par sa hiérarchie ? Seule sa compétence et son activité doivent être prises en compte et il ne devrait pas risquer de pâtir d'une

mauvaise décision dont il n'est pas responsable. Malgré ces explications, la Direction maintient et rejette cette évidence.

La Direction propose un coefficient minimum à 215 pour les opérateurs.

Puis entre 5 et 10 ans : coefficient 225

Après plus de 10 ans, les salariés passeraient au coefficient 240

Pour la CGT ces coefficients sont vraiment minimas et restreints. D'autre part, nous pensons qu'un jeune engagé ne devrait pas avoir à attendre cinq ans pour obtenir la reconnaissance de ses capacités, trois ans minimum serait plus acceptables.

Sur les repas, la Direction a entendu et accepté de laisser les paniers repas pour ceux qui en bénéficiaient.

Ainsi : Pour les opérateurs, une participation de 5,29€ serait accordée, mais attention cela est toujours lié à la signature de l'avenant sur l'accord 35h.

Pour la SAO, au vu de leur grande mobilité forfait repas à 11,66€.

Pour les RCO, idem.

Pour les RDS, panier repas à 5,29€ mais pour le RDS multi-site le seul et unique il sera au forfait à 11,66€.

Pour les Statuts :

Les RDS passeraient Cadre intégré, s'ils ne le sont pas aujourd'hui, il s'agit de 3 personnes.

Les RCO passeraient cadre autonome.

Pour Les véhicules :

RCO catégorie 11: la direction les passeraient dans la catégorie 21 (Mégane, Scénic authentique), 11 salariés sont concernés, cela se ferait au plus tard au terme de leur contrat de location.

SAO pas de changement.

Pour les primes payables au semestre, il est prévu un accompagnement jusqu'au 1er avril 2014 en laissant le paiement de ces primes au trimestre.

Une prochaine réunion est prévue après le CE du 19 mars mais en attente de confirmation de la Direction. Ce laps de temps consenti nous semble très réduit et nous y voyons une volonté de clôture et de fin de négociation de la part de la Direction.

Pourtant, au vu des éléments donnés par la Direction, nous ne sommes pas en phase entre les justes revendications des salariés portées par les syndicats et les propositions de la Direction.

Actuellement, face à ces éléments la CGT considère que les propositions de la Direction sont insuffisantes. Pour ces raisons nous reviendrons très rapidement vers vous pour décider tous ensemble de ce que nous comptons faire.

cgt@ricoh.fr

<http://blogs.ricoh.fr/cgt>

<http://www.cgtricoh.com>

